



Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Procès-verbal

Séance du LUNDI 31 octobre 2016

PV 6-2016

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité.

Il salue également l'huissière, Madame Gindroz, ainsi que la secrétaire suppléante qui officie ce soir.

Lors de la première séance de M. Sébastien Jaquier, ce dernier a fait part des règles d'usages pour les débats, à savoir :

- Demander la parole (Lever la main),
- Une fois la parole donnée par le Président, **se lever et annoncer son nom** avant de prendre la parole. C'est important en ce début de législature du fait que tout le monde ne se connaît peut-être pas encore.
- 1 seule personne s'exprime à la fois !

Suite à un courrier reçu de la part d'un Conseiller, le Président rajoutera un point supplémentaire dans ses communications.

- Traitement des objets publics et non privé.

L'ordre du jour a été expédié, à tous les conseillères et conseillers, le **12 octobre** par courrier postal, alors que les annexes ont été adressées par Poste ou par email selon les propres choix des Conseillers. Les délais légaux ont été respectés.

Dans les documents adressés, figuraient d'une part les objets à traiter ce soir et d'autre part le procès-verbal de la séance du 28 septembre.

37 membres présents, 4 membres absents excusés, 4 membres absents non excusés.

L'Ordre du jour n'ayant subi aucune modification, il est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2016 a suscité les modifications suivantes :

2.1 M. J. Vanderweckene a demandé :

- a. De numéroter les pages du procès-verbal
- b. De modifier le texte suivant, au chapitre 7/préavis 12-2016,

Texte original	Nouveau texte modifié
M. J. Vanderweckene: Sachant que le budget du ménage communal est déficitaire, je suis mal à l'aise par rapport à la réadaptation des rémunérations. C'est une question d'éthique et de bon sens. Je propose que l'on conserve les anciens barèmes fixés pour le Conseil communal.	M. J. Vanderweckene: Sachant que le budget du ménage communal est déficitaire, je suis mal à l'aise par rapport à la réadaptation des rémunérations du Conseil Communal . C'est une question d'éthique et de bon sens. Je propose que l'on conserve les anciens barèmes fixés pour le Conseil communal.

2.2 Le procès-verbal, avec les corrections demandées, a ensuite été accepté à l'unanimité des voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Dates des prochains Conseils Communaux :

La dernière séance 2016 se déroulera le :

- Mercredi 14 décembre 2016 à 20h00 à la Grande salle

Les dates des Conseils Communaux 2017 ont déjà été planifiées (sous réserve de validation définitive) :

- Mercredi 25 janvier
- Mercredi 5 avril
- Mercredi 21 juin (comptes 2016)
- Mercredi 25 octobre (arrêté d'imposition 2018)
- Mercredi 13 décembre (budget 2018)

Votations du 27 novembre 2016 (votations fédérales)

Initiative populaire du 16 novembre 2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») »

Comme indiqué en début de séance, le Président a reçu un courrier d'un Conseiller, s'étonnant qu'il ne soit pas intervenu lors de la dernière séance, lorsque Monsieur le Conseiller Dominique Blanc a pris la parole pour « promouvoir l'aide à un réfugié domicilié sur notre commune ».

Sur le fonds, et son rappel de début de séance va dans ce sens, les membres du Conseil sont ici pour traiter de la chose publique et non privée. Dans le cas d'espèce, il a semblé bon à M. Jaquier que l'intégration d'un réfugié au sein de la communauté dans laquelle il vit, n'apparaissait pas comme privée et il n'est donc pas intervenu à ce sujet.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

- **Création d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers)** Pour mémoire, lors du Conseil Intercommunal Ajerco du 19 mai dernier, le plan de développement pour le parascolaire a été validé. Celui-ci prévoit la création d'UAPE par îlots. En ce qui concerne l'îlot Venoge (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Vufflens) 84 places sont prévues pour notre région. La projection imaginée est de 12 places pour Daillens, 12 places pour Vufflens et le reste à répartir entre Penthalaz et Penthaz, ou autre selon les réflexions que les communes Venoge mèneront ensemble.

Le comité directeur Ajerco a souhaité laisser la liberté aux communes de décider ensemble et par îlot le meilleur emplacement pour ces UAPE. Il faut toutefois que les communes de l'îlot donnent leur accord par écrit.

A ce jour seule la commune de Penthalaz a créé 12 places d'UAPE.

Il y a peu de temps notre locataire de l'appartement sis au collège, Monsieur Pierre-Alain Rapp, a dénoncé son bail. Il s'agit d'un appartement d'environ 65 m² et qui est transformable à moindre frais en UAPE. Les conditions pour cet accueil sont idéalement situées dans le collège et avec la cour de récréation aménagée et une zone de verdure.

La Municipalité de Vufflens a donné son accord, pour ce projet, ne voulant pas laisser passer cette opportunité. Malgré le délai très court, cette UAPE a déjà été prévue dans le budget Ajerco, adopté dernièrement par le comité directeur, dont l'approbation interviendra lors du Conseil Intercommunal Ajerco le 10 novembre prochain.

Au vu de l'opportunité et des moindres coûts (rénovation et aménagement de l'appartement), la Municipalité de Vufflens a décidé de solliciter l'accord des communes voisines pour l'ouverture de douze places. Cette démarche est en cours et si le résultat est positif, l'UAPE pourrait être en fonction à la rentrée 2017.

Ce projet ne remet pas en cause l'existence de la cantine qui ne répond pas aux mêmes critères. Une UAPE est régie par le régime de la LAJE (loi sur l'accueil de jour), et fait donc partie du réseau Ajerco. Elle est ouverte 47 semaines par année, matin midi soir, et les enfants sont accueillis même lors des vacances scolaires à l'exception des 5 semaines de fermeture annuelle. Les coûts pris en charge par les parents sont calculés en fonction de leur revenu.

La priorité adoptée dans le plan de développement parascolaire Ajerco est donnée aux enfants de 4 à 8 ans.

A contrario notre cantine est ouverte uniquement pendant les périodes scolaires et accueille tous les enfants scolarisés sur notre territoire quel que soit leur âge, le midi et l'après-midi.

- **Répartition des membres de l'exécutif dans les différents comités directeurs des associations intercommunales.** Les divers postes qui étaient encore ouverts lors de notre dernier conseil, ont été attribués.

A l'instar de la législature précédente, j'ai accepté d'être membre du comité directeur de l'ARGDV, ainsi que du bureau des Syndics du district, et je représenterai le Gros-de-Vaud à la fondation pour les écoles de musiques.

M. Olivier Berthoud

Suivi des nuisances, sonores en particulier, de la zone industrielle Depuis la dernière information, à l'occasion de la séance du Conseil communal du 15 juin 2016, les éléments principaux suivants peuvent être relevés :

- le 20 juin, rencontre entre la Municipalité, notre acousticien M. Kalberer et des représentants du Canton au sujet du terrain acheté par l'Etat ;
- le 5 juillet, réunion avec la Commission de suivi ;
- le 16 juillet, lettre de citoyens demandant une modification du PPA de la Plaine de la Venoge. Cette correspondance sera traitée en parallèle avec l'initiative communale portant sur le même objet ;
- le 8 août, rencontre de la Municipalité avec une délégation des initiants ;
- le 19 août, délivrance du permis de construire pour la COOP, qui a fait l'objet de deux recours, toujours pendants ;
- le 25 août, rencontre avec des représentants du Canton pour la mise en œuvre de l'analyse globale des nuisances environnementales ;
- le 13 septembre, séance publique d'information qui a nécessité plusieurs réunions préparatoires, notamment avec l'acousticien et la Commission de suivi ;
- ainsi que de très nombreuses séances avec notre avocat d'une part, les Services de l'Etat d'autre part.

Crédit d'étude pour la construction d'un espace café Suite au crédit accordé par le CC, la Municipalité a démarré les études et a contacté un consultant spécialisé (Gartro Consult). Selon ce dernier, le projet pourrait être redimensionné, notamment en intégrant d'autres activités dans le bâtiment. Les études se poursuivent dans le cadre du préavis 4/2016, mais un dépassement du budget pourrait être constaté. Cas échéant la municipalité présentera un préavis y relatif.

Eric Maeder

Ruelle Le chantier des Alezanes la construction d'un petit locatif est terminé. Nous allons commencer les travaux de réfection de la route dans le courant du mois de novembre

Sapins La vente de sapins de Noël aura lieu le 15 décembre entre 16h30 et 18h00 au local de la voirie les commandes seront faites par un tout ménage ou le BIOV par la même occasion les paysannes vaudoises récolteront des marchandises et dons pour les cartons du cœur. Un vin chaud offert par la commune agrémentera ce moment.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau En 2009 notre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), tout comme celui de l'entente EIEVMV avaient été acceptés provisoirement, dans l'attente de l'étude régionale pour l'approvisionnement en eau dans la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Celle-ci a été réalisée en 2011. Le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton) et l'ECA exigent maintenant la mise à jour de ces PDDE. Pour la Commune cela représente un investissement, après subvention ECA, de Fr 11'000.- environ.

Remplacement des diverses conduites du chemin de la Cigale Dans le cadre de ces travaux, plusieurs bordiers ont fait remplacer leurs conduites privées. Ceci soit de manière spontanée, soit après que les contrôles d'étanchéité aient révélé une porosité de la conduite. Auquel cas la Commune demande le remplacement de celle-ci. De manière générale les travaux entrepris se déroulent de façon adéquate. Ils sont toutefois conséquents et dureront un peu plus longtemps que prévu, ceci compte tenu des travaux de remplacement de conduites privées mais aussi de la fouille supplémentaire demandée par la Romand Energie. Ces travaux provoquent des nuisances aux bordiers de ce chemin et à ceux du chemin Neuf et du chemin de la Fontaine. La Municipalité remercie tous les bordiers pour leur compréhension.

Domaine forestier Compte tenu de la fermeture de la route du Moulinet nous allons profiter de faire abattre tous les frênes de la haie du Moulinet. Ceux-ci souffrent de la maladie dite du flétrissement ou chalarose du frêne.

Cimetière Nous avons fait remettre à niveau la porte du cimetière en la scellant aux piliers de granit et avons profité de la faire repeindre. Dans le préavis, relatif au nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière, nous vous avons parlé de notre intention de répondre aux demandes, visant à pouvoir faire figurer quelque part le nom des défunts dont les cendres ont été déposées au Jardin du Souvenir. Cette intention est en cours de réalisation. Nous avons commandé, à un artisan de la région, M. Jean-Marie Corona, qui a son atelier à La Sarraz, une œuvre d'art sous la forme d'un arbre en fer forgé. L'arbre avec tous les symboles qu'on lui connaît, en particulier de l'homme, du cosmos, de vie, comprendra environ 80 feuilles sculptées et 80 autres en laiton offrant aux proches la possibilité de faire figurer les noms et prénoms des défunts. Par hasard cet artisan a fait l'objet d'un "portrait d'ici" de la Télé alors qu'il élaborait la construction de notre arbre. Ce petit film peut être vu sur Internet en tapant "La Télé, puis replay et tapez ensuite Jean-Marie Corna. Ici nous vous présentons quelques images de notre arbre en construction. Pour information, la dalle cylindrique, dans laquelle seront fixées les racines, a été coulée la semaine passée au centre des pavés du jardin du souvenir.

M. Olivier Duperrut

Urbanisme Une séance concernant le développement du plan de quartier « En Villard » a eu lieu dans les bureaux du SDT à Lausanne. Le chef du SDT et le responsable cantonal de l'urbanisme, les représentants des propriétaires, M. Alexandre Berthoud – Député de notre district, Mme I. Rossel, Syndique et moi-même étions présents. Nous avons été écoutés et entendus par le SDT. En préambule, un récapitulatif pour retracer les événements et l'historique du projet « PPA En Villard » leur a été remis, leur rappelant la situation géographique de Vufflens-la-Ville et la proximité de

l'agglomération lausannoise. Sans oublier la zone industrielle de Vufflens-Aclens qui est en plein développement et l'opportunité de créer des logements à proximité des places de travail à venir. A la suite de cette séance, le bureau mandaté par les propriétaires nous a fourni un dossier complet, conformément aux exigences du SDT. Un dossier en six exemplaires a été envoyé pour étude dans les différents services de l'Etat afin de donner suite à ce projet. Pour rappel, le premier projet relatif à ce plan de quartier date de 2010.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°13/2016 : "ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017"

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente des finances formées de Mme Nadine Frossard Goy, MM. Nicolas Pittet, Quentin Riva, Alain Vienet et Mme Martine Nicollerat (Présidente) a été présenté par la Présidente, Mme Martine Nicollerat. Il figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Adoption du préavis

le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal.

Dans sa séance du 31 octobre 2016,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Vu le préavis municipal 13/2016 du 26 septembre 2016

Oùï le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

à l'unanimité

- 1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2017, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;**
- 2. de maintenir inchangés, pour l'année 2017, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;**
- 3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;**
- 4. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.**

6. PREAVIS N° 14-2016 : "COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021"

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis et formée de Mme Nadine Frossard Goy, MM. Nicolas Pittet, Quentin Riva, Alain Vienet et Mme Martine Nicollerat (Présidente) est lu par la Présidente, Mme Martine Nicollerat. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

Art. 17, chiffre 8

M. R. Parrat demande à la Municipalité si elle est intervenue dans d'autres procédures administratives.

M. O. Berthoud répond que la Municipalité n'en a pas encore fait usage.

M. J. Vanderweckene remercie la Municipalité d'avoir rajouté le point **e) affiliation** au préavis 14/2016.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

Vu le préavis municipal 14/2016 du 3 octobre 2016

Où le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

à la large majorité moins 1 abstention

1. **D'accorder à la Municipalité les délégations générales de compétences prévues aux articles 17 et 83 du règlement du Conseil communal de Vufflens-la-Ville pour la législature 2016-2021, soit:**
 - a) **Art. 17, chiffre 5:** L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à CHF 25'000.- par cas, charges éventuelles comprises.
 - b) **Art. 17, chiffre 6**

La constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans la même limite que pour le chiffre 5 ci-dessus.
 - c) **Art. 17, chiffre 8**

Autorisation générale de plaider
 - d) **Art. 83**

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 15'000.-. Ces dépenses sont ensuite à soumettre à l'approbation du Conseil.

e) Affiliation

L'autorisation d'affilier auprès de la Caisse intercommunale de pensions, institution de prévoyance du personnel communal, tout nouveau membre de la Municipalité assuré obligatoire au sens de la LPP.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 20h32.

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	Au plus tard le 31.12.2017

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission permanente des finances / étude du préavis 13-2016.
 - 2) Rapport de la commission permanente des finances / étude du préavis 14-2016.

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances

Préavis municipal n° 13/2016
« Arrêté d'imposition pour l'année 2017 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Nadine Frossard Goy**
- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Monsieur **Alain Vienet**
- Madame **Martine Nicollerat** (présidente)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 13/2016 portant sur « l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 ».

Le 10 octobre 2016, la Commission a rencontré Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances), Madame Ingrid Rossel (Syndique) et Mme Dominique Nijenhuis (Boursière) qui ont présenté en détail la situation financière de la commune et répondu aux questions avec précision, clarté et... patience.

La prudente gestion de notre responsable des finances communales permet de compter cette année encore sur un déficit stable, mais assorti de liquidités suffisantes, et un fonds d'égalisation stable, ce qui au final débouche sur une situation d'ensemble plutôt favorable.

Les questions posées ont porté en grande partie sur les variations constatées ou prévisibles des charges et des recettes, telles que décrites en page 1 du préavis. Les précisions qui y sont apportées montrent que dans l'ensemble les charges (augmentant d'environ 400'000 francs) et les recettes (en hausse elles aussi d'un montant équivalent) s'équilibrent quasiment.

Par ailleurs, grâce aux bons résultats de 2015, et probablement aussi de 2016, le fonds d'égalisation pourra être alimenté deux années de suite en prévision de périodes plus difficiles, jouant ainsi pleinement son rôle de coussin de sécurité.

Comme l'indique le texte du préavis, une meilleure situation financière est synonyme de hausse liée à la péréquation fiscale et aux charges sociales. Cependant un survol du préavis montre que les expressions «légèrement meilleur», «stabilité des recettes fiscales des personnes physiques», «légère augmentation pour les personnes morales», «diminution du coût scolaire», «diminution de notre participation aux transports publics», «un élément favorable» quant aux liquidités, «bonne santé financière» colorent plus positivement le préavis de l'arrêté d'imposition de 2017 que les précédents.

Pour toutes ces raisons, la Commission recommande au Conseil d'accepter ce préavis de la Municipalité, donc de maintenir à 67% le taux d'imposition et de laisser inchangés les autres impôts et mesures listés dans le préavis 13/2016.

Nadine Frossard Goy

Nicolas Pittet

Quentin Riva

Alain Vienet

Martine Nicollerat

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances

Préavis municipal n° 14/2016
« Compétences municipales pour la législature 2016 - 2021 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Nadine Frossard Goy**
- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Monsieur **Alain Vienet**
- Madame **Martine Nicollerat** (présidente)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 14/2016 portant sur les « Compétences municipales pour la législature 2016 – 2021 ».

Lors de la rencontre du 10 octobre 2016 avec Madame Ingrid Rossel (Syndique), Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances) et Mme Dominique Nijenhuis (Boursière), la Commission des finances a aussi questionné ses interlocuteurs sur le préavis 14/2016 concernant les compétences de la Municipalité pour la nouvelle législature.

Il ressort de l'entretien que la Municipalité est à l'aise avec les différents points listés dans le préavis et en particulier avec les sommes indiquées à l'article 17, chiffre 5 et à l'article 83. Pour la bonne compréhension du document, l'abréviation figurant dans l'article 17, chiffre 6, à savoir *LC* représente la Loi sur les Communes.

La Commission a relevé l'élément nouveau figurant dans le paragraphe **Proposition**, à savoir la demande d'autorisation d'affilier tout membre de la Municipalité qui en aurait besoin auprès de la Caisse intercommunale de pensions. Cette initiative permet de régulariser une situation existante qui n'avait pas été décidée par le Conseil lors de la précédente législature. La mesure ne concerne qu'un seul membre de la Municipalité, puisque M. Olivier Duperrut, nouveau Municipal, et actif indépendant, n'est pas concerné par une affiliation obligatoire au sens de la LPP.

La Commission remercie Mesdames Rossel, Nijenhuis et Monsieur Berthoud pour leurs réponses, leurs commentaires et les précisions données qui lui permettent de recommander au Conseil d'accepter le préavis 14/2016 sur les compétences accordées à la Municipalité.

Nadine Frossard Goy



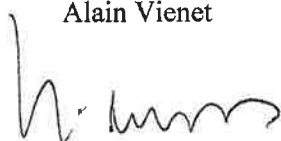
Nicolas Pittet



Quentin Riva



Alain Vienet



Martine Nicollerat



